

## Lettre aux professionnels de santé

Date 02/12/2024

### Titre : TRANXENE 20 mg/2 ml (clorazepate dipotassique), lyophilisat et solution pour usage parentéral – Tension d’approvisionnement

Information destinée aux professionnels de santé

Madame, Monsieur,

La spécialité TRANXENE 20 mg/2 ml, lyophilisat et solution pour usage parentéral, fait l’objet depuis le début du mois d’octobre 2024 d’un fort contingentement aussi bien sur le circuit ville que sur le circuit hôpital. Cette tension d’approvisionnement est due à un retard de livraison de la matière première vers le site de fabrication de produit fini. Le retour à la normale de la distribution de cette spécialité est prévu fin février 2025.

Les indications thérapeutiques de TRANXENE 20 mg/2 ml, lyophilisat et solution pour usage parentéral, sont les suivantes :

- Urgences neuro-psychiatriques :
  - crise d’angoisse paroxystique,
  - crise d’agitation,
  - prévention et/ou traitement du delirium tremens et des autres manifestations du sevrage alcoolique :
    - prévention du delirium tremens ainsi que prévention et/ou traitement des autres manifestations du sevrage alcoolique seulement lorsque la voie orale est impossible,
    - traitement du delirium tremens, en unité de soins intensifs ou de réanimation ou dans les structures disposant de tous les moyens de réanimation.
- Prémédication à certaines explorations fonctionnelles.

Nous vous proposons, le temps de cette période de tension, de prescrire à vos patients une alternative telle que le diazépam ou le lorazépam en solution injectable.

Notre service d’Information Médicale et Pharmaceutique se tient à votre disposition au 01 53 63 42 90 ou à l’adresse mail : [pv@nxp-france.fr](mailto:pv@nxp-france.fr), pour toute demande de dépannage d’urgence de la spécialité TRANXENE 20 mg/2 ml, lyophilisat et solution pour usage parentéral, ainsi que pour toute déclaration de cas de pharmacovigilance auprès de notre laboratoire.

Nous vous présentons nos sincères excuses pour la gêne occasionnée par cette tension d’approvisionnement et vous remercions pour votre compréhension. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l’assurance de nos salutations distinguées.

#### Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d’être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d’information sur les médicaments, consultez [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr).



Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de l’ANSM à l’aide du lien suivant : <http://ansm.sante.fr>

Lysiane BERNAL-GALLOIS  
Pharmacien NEURAXPHARM FRANCE

DocuSigned by:  
  
5E476590879E4ED...